N° 176 - MARS 2013

Le Palinzard

PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE D'ÉPALINGES

BILLET MUNICIPAL

ÉPALINGES ET LA GESTION DES DÉCHETS

Comme tous nos voisins, nous avons adopté un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets afin d'appliquer les consignes de la Confédération. Dans ce nouveau contexte, la Municipalité tient à affirmer qu'elle fait et fera tout son possible pour que ce changement s'effectue dans les meilleures conditions pour chacun.

Dans un premier temps, nous allons équiper les lieux de collecte des déchets existants pour les rendre plus pratiques et offrir un plus grand choix de tris. Jusqu'à présent, la population palinzarde pouvait se rendre au carrefour des Tuileries, au parking de la Croix-Blanche, au chemin de Ballègue et au Grand-Chemin pour évacuer verre, textile et PET. Sans parler de la déchèterie du Giziaux qui, victime de son succès auprès d'une population consciente de la valeur du recyclage, connaissait de notoires encombrements, tout particulièrement les samedis. Dès le mois de mars, les éco-points seront équipés de conteneurs supplémentaires destinés à l'aluminium et au fer-blanc, au papier, au plastique et aux piles usagées. Du côté de la déchèterie, l'entreprise Desa SA ouvrira chaque samedi une deuxième aire de collecte contiguë pour pallier l'inconvénient des interminables files d'attente. D'autre part, les horaires d'ouverture ont été modifiés et augmentés. Ainsi, il sera possible de se rendre au Giziaux les mercredis et vendredis jusqu'à 20 h.

Chaque mardi, une nouvelle tournée de ramassage des déchets sera réservée aux « compostables ». C'est-à-dire aux déchets crus de cuisine, aux tontes de gazon, aux branchages (coupés et réunis en fagots de 30 cm maximum). Pour ce faire, la Municipalité demande à chaque propriétaire de s'équiper d'un conteneur brun, couleur conventionnelle pour ce type de déchets. Ceux-ci seront acheminés à La Coulette, entreprise spécialisée dans le traitement des déchets organiques. L'an prochain, cette entreprise aura concrétisé son projet d'usine de méthanisation ; nous pourrons alors collecter tous les déchets organiques, crus ou cuits, qui seront traités pour produire du gaz avant d'être compostés. Les gérances sont tenues de mettre à disposition des locataires les conteneurs destinés aux déchets « compostables » pour éviter la stagnation en appartement de récipients qui peuvent vite se révéler nauséabonds.

Pour faire face à l'augmentation de dépenses que représente la taxe forfaitaire pour les familles, la Municipalité a décidé d'exempter les jeunes en formation jusqu'à 25 ans, après présentation du justificatif d'allocations familiales. D'autre part, dès le 1er mars 2013, les parents qui viendront annoncer une naissance au Contrôle des habitants recevront un lot de 80 sacs officiels de 35 litres. En outre, pour les enfants nés entre le 1er janvier 2012 et le 28 février 2013, 50 sacs seront offerts et 30 sacs pour ceux nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011. Les personnes frappées d'incontinence recevront des sacs à la pharmacie lors du retrait des couches. Nos pharmaciens partagent notre souci de confidentialité et de discrétion et ont accepté de se charger de cette tâche. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Certains d'entre nous ont vu leur mobilité restreinte par l'âge ou la maladie. La Municipalité se refuse à ce qu'ils soient pénalisés par la mise en œuvre du nouveau règlement et mettra à leur disposition un service à la personne qui pourra leur apporter un soutien pour éliminer leurs déchets. Les plus démunis, bénéficiaires des prestations complémentaires, d'une rente invalidité ou du revenu d'insertion, ne seront pas non plus accablés. En tout temps, ils peuvent adresser à la Municipalité une demande motivée qui sera examinée avec le plus grand soin pour adapter le montant de la taxe aux revenus les plus bas.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir pensé à tout et remercions tous ceux d'entre vous qui nous avez envoyé questions et remarques dans le but de clarifier la mise en œuvre de cette nouvelle manière de considérer la gestion de nos déchets. Nous recevons avec reconnaissance toute suggestion qui aura pour but de faciliter la vie de chacun dans la commune.

Voir aussi d'autres informations sur l'introduction de la taxe au sac en pages 6 et 7.

Jean-Marc Baatard, municipal

À MÉDITER

CERTAINS DÉCHETS NUCLÉAIRES PRODUITS DANS LES ANNÉES 60 RESTERONT DANGEREUX PENDANT UN DEMI-MILLION D'ANNÉES. POUR CEUX QUI SONT PRODUITS MAINTENANT, IL FAUDRA COMPTER 50 ANS DE PLUS.

Philippe Geluck

SOMMAIRE

- Billet municipal 1
- Echos du Conseil communal 2-3
- Communications de la Municipalité 3-7
- Animations 8-10
- Vie des sociétés 10
- Jeux 11
- Découvrez votre commune 11
- Mémento des manifestations 12

ÉCHOS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2012

Le président, M. Yosefi, ouvre la séance en présence de 67 conseillers. Il souhaite la bienvenue au public et aux conseillères et conseillers présents. Il salue aussi la présence de M. le Président du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, Gérard Mojon, également député.

Il débute la séance par la pensée du jour, qui coïncide avec le serment que chacun a prêté avant de siéger dans ce Conseil :

« Si tu as une position de responsabilité, sois généreux envers la communauté, honorable en action, sincère en parole ; et ne te soucie pas du reste. »

Après les communications, le président passe à l'ordre du jour. Celui-ci fait l'objet d'une demande du groupe PLR, qui souhaite l'inversion de deux points. Cette demande lui paraît judicieuse afin que le Conseil puisse débattre de la taxe des déchets avant le taux d'imposition. Après votation, l'ordre du jour avec les points inversés est accepté.

Après une courte discussion, le préavis relatif au Règlement communal des taxes à percevoir sur les auberges et débits de boisson est retiré par la Municipalité pour une révision et reviendra certainement devant le Conseil en 2013.

Le principe de la taxe au sac est accepté, mais des divergences apparaissent concernant la taxe forfaitaire. Le préavis de la Municipalité prévoit une taxe forfaitaire au mètre cube, d'où un amendement proposé par le PLR pour une taxe à l'habitant. La Municipalité n'est pas d'accord car les familles seraient désavantagées par une taxe à l'habitant, alors qu'au mètre cube cette taxe serait mieux répartie et plus juste. La droite du Conseil estime, quant à elle, que la taxe à l'habitant est plus correcte et définit mieux le pollueur-payeur. S'ensuit un débat rude entre les différents partis politiques et, finalement, le vote est reporté et un nouveau débat sera à l'ordre du jour lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2012.

Puis le Conseil communal se prononce sur l'arrêté communal d'imposition pour l'année 2013. Le groupe PLR demande une baisse d'impôt, ce qui serait incohérent avec les multiples projets auxquels la commune devra faire face ces prochaines années ont rétorqué la gauche et la Municipalité. Suite à un long débat, le Conseil communal accepte finalement le statu quo.

Le préavis relatif à l'assainissement des installations de production et de distribution de l'énergie thermique au collège de Bois-Murat, dont le crédit d'étude est de CHF 63 450.–, est accepté à l'unanimité.

Le débat sur le budget 2013 est aussi animé que celui sur la taxe des déchets. Une divergence d'opinions concerne surtout l'arrêté d'imposition et les déchets. Ce point de l'ordre du jour est également reporté à la séance du 11 décembre 2012.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité pour faire part de ses communications, parmi lesquelles nous citerons :

M. le Syndic, Maurice Mischler, rappelle à tous la magnifique exposition sur le 350e anniversaire de l'église des Croisettes préparée par M. et Mme Viredaz.

M. Pierre Jolliet, municipal, annonce que, cet hiver, la salle de gymnastique sera à nouveau ouverte, une fois par mois, le dimanche après-midi. Il rappelle que celle-ci est ouverte à tous et pas uniquement aux jeunes de la CAJE.

M. Jean-Marc Baatard, municipal, signale que la pose des luminaires au chemin du Bois-de-Menton est terminée.

M. Alain Monod, municipal, annonce un excédent de CHF 342 258.– sur les travaux budgétés à la piscine et salle de gymnastique de Bois-Murat. Il est heureux d'apprendre aux cyclistes qu'ils pourront emprunter le chemin des Planches dans les deux sens dans une quinzaine, suite à l'autorisation du Canton. Il avertit que Coop Brico+Loisirs sera fermé pendant quelques semaines suite à un incendie.

M. Bernard Krattinger, municipal, informe que les travaux de la petite salle de l'Auberge communale sont terminés. Ces travaux ont dû être entrepris suite à une inondation. Il annonce également qu'une séance d'information sur le projet d'agrandissement du site de Sylvana aura lieu le lundi 19 novembre 2012 en présence de MM. P.-Y. Maillard, P.-F. Leyvraz et de Mme C. Borghini-Polier.

Puis dans les propositions individuelles, une question est soulevée sur le quartier de Montéclard dont les habitants ont répondu à une enquête sur un éventuel acheminement du gaz. Suite à celle-ci, le Service du gaz renonce à ce projet, vu les coûts trop élevés. La Municipalité a assisté à la présentation du projet d'étendre le gaz dans le quartier de Montéclard. Pour le moment, rien ne sera exécuté.

La séance se termine à 23 h et le président M. Yosefi donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil le 11 décembre à 18 h 30.

Mazyar Yosefi	Françoise Aubert
Président du Conseil communal	Secrétaire du Conseil communal

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2012

Le président, M. Yosefi, ouvre la séance en présence de 71 conseillers. Il souhaite la bienvenue au public et aux conseillères et conseillers présents. Il salue également la présence de Mme Nina Brissot du journal « Le Régional ».

Il débute la séance par la pensée du jour :

« Il y a toujours un avenir pour celles et ceux qui pensent à l'avenir. »

Après les communications, il passe à l'ordre du jour. Celui-ci fait l'objet d'une demande du groupe Hors-parti, qui souhaite l'inversion de deux points. Cette demande lui paraît judicieuse afin que la nouvelle conseillère communale puisse être assermentée et participer aux débats de ce soir. Après débat, le Conseil accepte finalement cette demande et Mme Nathalie Mezenen est assermentée en point 3.

Le Conseil se penche ensuite (pour son second débat) sur le préavis sur la gestion des déchets. Le même problème apparaît concernant la taxe forfaitaire. Le préavis de la Municipalité prévoit une taxe forfaitaire au mètre cube. Le groupe PLR propose toujours son amendement, soit une taxe à l'habitant, cette taxe à l'habitant correspond mieux à la taxe dite du pollueur-payeur. Le groupe socialiste n'est pas d'accord car les familles seraient désavantagées, alors qu'au mètre cube cette taxe serait mieux répartie et socialement plus juste. S'ensuit un long débat entre les différents partis politiques et, finalement, la taxe à l'habitant est acceptée mais sous-amendée au final, par le groupe socialiste, pour exonérer les jeunes adultes en apprentissage ou aux études, ainsi qu'une taxe forfaitaire de CHF 300.– pour toutes les entreprises.

M. le Syndic prend acte de la décision du Conseil et remercie pour les débats constructifs de ce soir. La Municipalité a pris la décision de la mise en vigueur de la taxe au sac à partir du 1er mars 2013. Une séance d'information à la population aura lieu le 15 janvier 2013.

Le second débat sur le budget 2013 a fait l'objet d'un amendement qui, suite à l'acceptation de la taxe forfaitaire à l'habitant, corrige deux comptes qui seront retranchés du budget 2013.

Le Conseil passe à la discussion sur le règlement de la Municipalité. Mme Chantal Kunz dépose un amendement au préambule sur la protection des données personnelles. Suite à un débat, le Conseil accepte d'ajouter,

ÉCHOS DU CONSEIL COMMUNAL

dans le préambule, le texte suivant : « **La référence à la loi sur la protection des données personnelles (LPrD, RSV 172.65), ainsi que la référence à son règlement d'application (RLPrD, RSV 172.65.1)** ».

Suit une discussion sur une motion déposée par Mme Olimpia Perroud « Un pas écologique vers le numérique ». Ce concept est accepté à la majorité.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité pour faire part de ses communications, parmi lesquelles nous citerons :

M. Pierre Jolliet, municipal, signale qu'un courrier a été envoyé à la partie adverse sur la question du terrain synthétique de la Croix-Blanche. Ce dossier est toujours en cours. Il annonce également que le bâtiment du centre de vie enfantine a passé son examen et correspond maintenant à « MINERGIE-P ».

M. Jean-Marc Baatard, municipal, annonce que les travaux aux chemins de Ballègue, de Praz-Buchilly, du Ruisseau-Martin, de la Pécholettaz sont terminés. Par contre, ceux du chemin du Petit-Vennes n'ont pas pu être exécutés cette année. Une nouvelle demande de crédit sera soumise au Conseil. Les travaux prévus à l'arrêt TL En Ballègue n'ont pas pu être exécutés comme prévu, de ce fait au lieu de CHF 35 000.– il n'a été dépensé que CHF 9000.–.

M. Bernard Krattinger, municipal, répond à un conseiller sur l'extension du réseau de gaz naturel dans le quartier du Polny. Le service commercial des Services Industriels a transmis à la Commune les conclusions du sondage. Sur 134 propriétaires, 11 étaient intéressés par une installation de chauffage à gaz. Au vu de ces résultats, les SI ont renoncé à ce projet. Il informe que, suite à la mise à l'enquête du PPA « Les Orchez », la réalisation du deuxième tronçon de trottoir au chemin de la Girarde pourrait être entreprise en parallèle avec les constructions dudit PPA, soit en principe durant l'année 2014.

Puis, dans les propositions individuelles, M. Ernest Corbaz demande à l'assemblée si elle est d'accord d'offrir les jetons de présence de ce soir aux Cartons du cœur ; sa demande est acceptée à la majorité et la Municipalité doublera la mise. M. Alain Amstutz, au nom de l'Association des Cartons du cœur, remercie les membres du Conseil ainsi que la Municipalité pour leur générosité, ce don est le bienvenu.

M. Yves Giroud intervient avec un postulat et demande à la Municipalité s'il ne serait pas judicieux de mettre en place un concept de répétiteur pour les enfants défavorisés dont les parents ne peuvent pas faire appel à un privé. Il s'agirait d'avoir recours à des professionnels de l'enseignement capables de combler les lacunes. Ce projet permettrait d'établir des liens intergénérationnels et de profiter d'une masse de savoir pédagogique. De nombreux conseillères et conseillers répondent positivement à cette initiative et sont heureux que celle-ci soit faite par des professionnels.

La séance se termine à 21 h 45. Le président, M. Mazyar Yosefi, souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil le 12 février 2013 à 20 h 15, à la Salle des spectacles.

Mazyar Yosefi
Président du Conseil communal

Françoise Aubert
Secrétaire du Conseil communal

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

NONAGÉNAIRES FÊTÉS

M. Mazyar Yosefi, en sa qualité de président du Conseil communal, a eu le plaisir de rendre visite à deux nonagénaires de notre commune en compagnie de Mme Viredaz-Bader, photographe.

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

M. Sylvain Meyer

Anniversaire : 16 novembre

M. Meyer vit depuis 1987 à Epalinges. Après plusieurs séjours dans le monde, de l'Afrique à la France, il a décidé de prendre sa retraite dans notre commune. Pasteur, et passionné de la vie, la rencontre fut très enrichissante. Il exerce encore son métier quelques fois par mois. Nous avons passé un moment fort intéressant et très agréable avec lui, entouré par sa famille. Nous lui souhaitons une année remplie de bonheur.

Mme Jeanne Michon

Anniversaire : 6 janvier

Mme Michon est la première habitante d'Epalinges à avoir 90 ans en 2013 sur notre commune. Elle nous a reçus avec un grand sourire. Parfaitement en forme, elle vit à la résidence La Girarde et aime la commune d'Epalinges. Elle a beaucoup voyagé pour suivre la carrière de ses enfants. Elle nous a raconté quelques beaux souvenirs, toujours très souriante. Elle a savouré cette journée auprès de sa famille, très unie.

J'ai passé un agréable moment avec nos deux concitoyens et je leur souhaite une bonne nouvelle année 2013 !

Mazyar Yosefi
Président du Conseil communal

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

LA POPULATION D'ÉPALINGES

Au 31 décembre 2012, Epalinges comptait 8856 habitants contre 8634 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3798 femmes (3690 en 2011), 3461 hommes (3371), 788 filles (764), 809 garçons (809). La population suisse était au nombre de 6408 (6357) ou 72,36% (73,62%).

En ce qui concerne les religions, la situation était la suivante : 2821 personnes de confession protestante (2885) ou 31,85% de la population totale, 3331 personnes de religion catholique (3314) ou 37,61%, 37 israélites ou 0,42% et 2667 autres croyances ou sans confession (2435) ou 30,12%.

L'année dernière, le bureau du Contrôle des habitants a enregistré 2024 mouvements de population (2021), soit 1122 arrivées (1079) et 902 départs (942). Ces mutations concernent uniquement la population résidente de la commune, mais pas celle en séjour.

LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS HORS DU SITE DE L'EHL

Entrez... c'est aussi chez vous !

Accueillir un étudiant de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) chez vous pendant son cursus d'étude... une idée qui fait son chemin ! La célèbre école des hauts de Lausanne et la Commune d'Epalinges proposent aux Palinzards un concept d'accueil «à la maison» d'un étudiant de l'EHL sous forme d'un appel aux propriétaires.

Ce projet-pilote respecte les trois piliers fondamentaux du développement durable dans lesquels l'institution lausannoise et la Commune d'Epalinges sont impliquées : environnemental, économique et sociétal. En effet, Epalinges se situant à proximité de l'EHL, cela permet à la fois de réduire les déplacements des étudiants, d'offrir un retour financier pour le propriétaire-logeur et, pour terminer, de valoriser la mixité sociale au sein de la commune.

Evidemment, pour le bon fonctionnement de ce projet-pilote, quelques précautions seront prises, notamment par la signature d'une charte de bon comportement et de règles de vie, établie entre l'étudiant et la personne qui l'hébergera (respect du bruit dans le voisinage, fumée, gestion des déchets, par exemple).

Une chambre, un studio ?... Si ce concept vous intéresse et afin d'évaluer son intérêt auprès de la population palinzarde, nous vous prions de prendre contact avec :

Donato Stasi – Business Development and Marketing
Ecole hôtelière de Lausanne
021 785 15 16 ou 079 701 04 86
donato.stasi@ehl.ch

Nous nous réjouissons de prendre connaissance de vos questions et de votre éventuelle disponibilité.

PASSEPORT-VACANCES 2013

Cette année encore, les jeunes âgés de 9 à 15 ans (ou nés entre le 1er juillet 1997 et le 30 juin 2004) pourront bénéficier d'un passeport-vacances. Ils pourront choisir quatorze activités parmi les quelque trois cents qui leur seront proposées (sports, visites d'entreprises, excursions, séances de cinéma, etc.).

Le prix du passeport-vacances s'élève à **CHF 45.–** (pour le premier enfant d'une famille) et à **CHF 40.–** (dès le deuxième enfant).

Les plus grands auront à nouveau droit au Passeport «farniente». Il est proposé aux enfants dès 13 ans révolus (nés du 1er juillet 1997 au 30 juin 2000) au moment du passeport de juillet ou de celui d'août. Son prix est de **CHF 25.–** par enfant.

Périodes :
- **du lundi 8 au dimanche 21 juillet**
- **du lundi 12 au dimanche 25 août**

La vente du passeport-vacances est fixée aux **jeudi 2 mai de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 19 h et vendredi 3 mai de 8 h à 11 h 30**, au Greffe municipal. Pour l'inscription, prière de se munir d'une photographie format passeport et de la somme correspondant au passeport-vacances souhaité.

Les titulaires du passeport ont la possibilité, le moment venu, de s'enquérir des places encore disponibles qu'offriraient certaines activités et de s'y inscrire. Dans ce but, une permanence téléphonique (au secrétariat lausannois de l'association) sera ouverte du lundi 1er au vendredi 19 juillet pour le passeport-vacances de juillet et du lundi 5 au vendredi 23 août pour le passeport-vacances d'août. Les coordonnées de la permanence seront mentionnées sur les documents transmis au moment de l'achat de ces titres.

MISE DE BOIS

La Municipalité met en vente en mise publique les bois de feu qui ont été façonnés cet hiver dans les forêts communales,

le samedi 23 mars 2013 à 10 h,
au Bois de la Chapelle, place de la pétanque
(lieu d'entreposage des lots)

Une soupe aux pois sera offerte aux participants.
En cas de mauvais temps, la mise publique aura lieu dans le bâtiment du Service des travaux, chemin du Bois-de-la-Chapelle 3.

La liste des lots pourra être obtenue, à partir du lundi 18 mars 2013, au Greffe municipal. Les acheteurs devront enlever les lots acquis, par leurs propres moyens, dans les soixante jours suivant la mise.

TRAVAUX BRUYANTS: RÈGLEMENT DE POLICE

Nous nous permettons de vous rappeler la teneur des articles du règlement de police faisant mention de restrictions quant au travail bruyant, susceptible de troubler la tranquillité publique :

Art. 13
«Tout travail bruyant de nature à troubler le repos est interdit entre 21 h et 7 h, sauf autorisation spéciale de la Municipalité.»

Art. 13 bis
«Le samedi avant 9 h et après 17 h, il est interdit d'utiliser des engins bruyants gênant le voisinage (tondeuse, débroussailleuse, scie électrique et engins similaires.»

Nous invitons instamment la population à se conformer aux horaires précités, de manière à garantir un cadre de vie agréable à chacun. Les contrevenants sont passibles d'amende.

TAILLE DES HAIES ET DES BRANCHES D'ARBRES ET FAUCHAGE DES PRAIRIES

En bordure des routes et chemins publics, il incombe aux propriétaires de tailler les haies et d'élaguer les arbres, conformément au Règlement d'application de la Loi sur les routes. Les ouvrages ou plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien.

Par conséquent, les haies plantées en bordure des routes et chemins publics doivent être taillées régulièrement afin que leurs branches ne dépassent pas les hauteurs maximales admissibles mesurées depuis les bords de la chaussée, soit :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les haies ne seront pas plantées à moins d'un mètre de la limite du domaine public. Les haies existantes peuvent être maintenues à bien plaire, mais taillées en respectant les hauteurs précitées. Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Cependant lorsque les conditions de sécurité de la route risquent d'être affectées, la Municipalité peut prescrire un mode de clôture, des hauteurs et des distances différentes de celles indiquées ci-dessus.

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

La Municipalité rappelle, en outre, aux propriétaires de parcelles non construites qu'ils ont l'obligation de couper et d'évacuer l'herbe au moins deux fois par an, la première fois avant le 31 juillet, afin d'éviter la propagation des plantes nuisibles. Ils sont priés de prendre toutes les dispositions utiles pour que leur terrain soit maintenu en bon état.

INFOS UTILES POUR LES PARENTS D'ENFANTS SCOLARISÉS

Etre parent, ce n'est pas facile... gérer les devoirs, faire preuve d'autorité, être aimant...
C'EST TOUTE UNE HISTOIRE !

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés entre 3 et 14 ans ?
Vous vivez des difficultés en lien avec leur éducation ?
Histoires de PARENTS vous propose de prendre du temps pour chercher des réponses avec vous.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Durant 3 à 4 mois, un professionnel de l'éducation vous accompagne lors d'entretiens à domicile et de rencontres avec d'autres parents qui vivent, eux aussi, des difficultés avec leur(s) enfant(s). Ensemble, vous allez partager et réfléchir à des pistes concrètes à mettre en pratique au quotidien.

Contacter Histoires de PARENTS ?
C'est facile et rapide !

Histoires de PARENTS est là pour vous répondre

0848 044 444

N'hésitez pas !

Vous pouvez nous téléphoner durant la permanence (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 13 h) ou nous écrire à **histoires-de-parents@fjfnet.ch**

LIGUES DE LA SANTÉ
www.liguesdelasante.ch

UN BILAN DE SANTÉ À ÉPALINGES

Le bus B&CS (Bilan et Conseils Santé) sera à nouveau de passage dans notre commune. Il stationnera sur la place de la Croix-Blanche (côté Auberge communale) les 8, 9, 10 et 11 avril 2013, pour une campagne de dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires. L'occasion de faire son bilan de santé au prix de CHF 40.–. Une inscription préalable est nécessaire.

Le bilan dure 30 minutes, coûte donc CHF 40.– et se déroule en deux parties :

- **Le bilan et les analyses** (15 minutes) comprennent :
  un prélèvement capillaire sanguin (au bout du doigt); un contrôle du taux de cholestérol, bon cholestérol (HDL), mauvais cholestérol (LDL) et triglycérides; un dépistage du diabète par mesure de glycémie pour les personnes de plus de 45 ans; une mesure de la tension artérielle; des mesures de la taille et du poids (avec calcul de l'indice de masse corporelle); la mesure du tour de taille; une mesure du monoxyde de carbone pour les fumeurs; un dépistage du syndrome métabolique; une comparaison avec les résultats précédents. Les participants reçoivent un commentaire personnalisé sur les résultats des tests et analyses.

- **Les conseils santé** proposent des informations et des conseils personnalisés avec un professionnel de la santé (15 minutes).

Connaître son risque à temps et corriger les facteurs de risque, voilà de quoi protéger au mieux son cœur, ses vaisseaux et son cerveau !

Bilan & Conseils Santé sensibilise les participants à leur capital santé et les aide à le préserver par le choix de comportements favorables à la santé. Il détecte aussi les personnes à haut risque qui s'ignorent et qui nécessitent un soutien médical.

Inscriptions nécessaires au 021 623 37 45
ou sur www.bilanconseilsante.ch

Vous trouverez également des informations plus détaillées sur ce site.

INFOS-DÉLITS – SÉCURITÉ

Plusieurs automobilistes ont été victimes d'escroqueries suite à la simulation d'un accrochage, dans un parking, avec le rétroviseur de leur véhicule. Des inconnus, à bord d'un véhicule immatriculé en France, feignent une collision avec leur voiture puis tentent rapidement d'obtenir de l'argent de leur «victime», le conducteur, en l'accompagnant à son domicile et en prétextant vouloir effectuer la réparation de suite. Ces escrocs, avec un fort accent du Sud de la France, sont prêts à se rendre au domicile de leur proie, à l'accompagner à un bancomat pour obtenir des euros, voire même à menacer d'appeler la police s'ils ne sont pas payés immédiatement. Tout cela n'est qu'une mascarade. Ne donnez pas suite aux menaces ou pressions. Ne vous laissez pas impressionner, même si vous êtes face à des individus faisant preuve de beaucoup d'assurance.

Si vous êtes malgré tout victime de ce genre d'escroquerie, rappelez-vous le maximum de détails (par exemple, notez le numéro d'immatriculation du véhicule) et appelez rapidement la police via le numéro d'appel d'urgence 117.

INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC À ÉPALINGES

Le financement de l'élimination des déchets sera assuré, dès le 1er mars 2013, par deux types de perceptions complémentaires:

- **La taxe au sac : le volume des déchets peut être réduit en achetant mieux (évitons les emballages inutiles !) et surtout en triant davantage. Des infrastructures ad hoc seront mises à disposition des habitants pour diminuer les déchets jusqu'ici réservés au sac.**

- **La taxe annuelle par habitant : d'un montant de 150 francs par an au maximum, pour toute personne de plus de 18 ans, cette taxe sera réévaluée chaque année en fonction des coûts effectifs d'élimination et de traitement des déchets. C'est notre capacité à mieux trier qui permettra de maintenir, voire de diminuer, cette somme.**

BON À SAVOIR
OU LES QUESTIONS QUE TOUT LE MONDE SE POSE

Déchets compostables

Chaque maison doit-elle être équipée de tous les types de conteneurs ?
Non ! Toute organisation collective sera la bienvenue car elle limitera l'encombrement des routes les jours de ramassage.

Puis-je utiliser un sac biodégradable pour mes déchets compostables ?
Oui ! Mais il faut savoir que les sacs qui ont les qualités requises pour ce genre de déchets sont ceux (blanc-vert, légèrement transparents) que l'on peut se procurer auprès des deux plus grandes enseignes de vente de la commune. Les autres sont à éviter.

Puis-je déposer mon sac biodégradable de déchets organiques directement au bord du trottoir ?
Non ! La faune de la commune apprécierait le geste mais ne pourrait s'empêcher de percer les sacs et de répandre les détritus sur la chaussée. En outre, la première averse ramollirait les sacs qui ne manqueraient pas de céder avant le ramassage.

Puis-je déposer la tonte de mon gazon dans le conteneur brun ?
Oui ! Mais il ne faut pas oublier que le ramassage sera hebdomadaire et que l'herbe a la fâcheuse tendance de fermenter et de dégager des odeurs peu agréables.

Puis-je vider la litière de mon chat dans un conteneur à déchets compostables ?
Oui ! Mais attention, seules les litières biologiques (à base de papier ou de bois ou d'éléments biodégradables) peuvent être jointes au ramassage pour le compostage.

Plastiques

Pourquoi continuer à trier le plastique puisque aucune filière de recyclage n'existe plus en Suisse ?
L'entreprise Desa, dont nous payons les services, continue de prendre en charge ces matériaux qui occupent une place non négligeable dans nos poubelles. Chacun est libre de remplir des sacs onéreux d'un produit qui peut être éliminé gratuitement. Dans les points de collecte de la commune, un conteneur sera dédié aux plastiques non souillés (ou lavés) qui seront ensuite acheminés à la déchèterie. Pour de plus amples renseignements, consulter le site **www.desa-sa.ch**.

Mesures d'accompagnement, allègement ou exonération de la taxe

Mon enfant porte des couches, ai-je droit à des sacs gratuits ?
Oui ! Toute naissance permettra aux parents de recevoir 80 sacs de 35 litres. Mesure transitoire arrêtée : 50 sacs pour tous les enfants nés entre le 1er janvier 2012 et le 28 février 2013 ; 30 sacs pour tous les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011.

Mes enfants mineurs sont-ils assujettis à la taxe annuelle par habitant ?
Non ! Celle-ci ne s'applique qu'aux habitants majeurs.

Mon fils de 18 ans, logeant chez nous, est à l'école des métiers. Comment obtenir une exonération de la taxe ?
Sur demande adressée à la Municipalité, accompagnée d'une attestation de l'école ou des allocations familiales, il sera exonéré. Quant aux étudiants indépendants (ou en colocation avec d'autres étudiants), s'ils bénéficient d'une bourse d'études, ils pourront – sur présentation de l'attestation – également être exemptés de la taxe forfaitaire.

J'ai plus de 80 ans. Suis-je exempté de la taxe ?
Non ! Chaque habitant majeur de la commune y est soumis. Cependant, la Municipalité peut alléger le montant de la taxe, voire vous en exempter, sur demande, si vous êtes ou pourriez être au bénéfice des prestations complémentaires, par exemple. Il vous suffit d'envoyer une demande motivée à la Municipalité.

J'ai de la peine à me déplacer, n'ai plus la force de porter mes déchets à un point de collecte. Que faire ?
Vous adresser à l'Administration communale (tél. 021 785 61 00) qui vous fera parvenir un formulaire. A réception de celui-ci, la Municipalité mettra en place un service d'aide à la personne pour vous soulager.

Commerces et entreprises

Puis-je laisser des emballages superflus dans les commerces ?
Oui ! Ceux-ci sont tenus de mettre à votre disposition des conteneurs de collecte adéquats, notamment pour les emballages en plastique.
Toute bouteille en PET ou en verre déposée en magasin ne verra pas son élimination à charge de la collectivité.
D'autre part, les commerces sont tenus de reprendre, sans obligation d'achat, les appareils électroménagers, les engins de jardinage, les jouets « motorisés », les piles usagées qu'ils sont susceptibles de proposer à leur clientèle. Leur prix d'achat comprend une taxe de recyclage.

Je suis à la tête d'une entreprise. Dois-je utiliser les sacs officiels ?
Oui, mais pas obligatoirement. Si vous faites appel à une entreprise agréée pour le ramassage de vos déchets, ceux-ci seront pesés et vous serez taxé au poids. Si vous déposez vos déchets comme tout un chacun lors des ramassages communaux, vous devez utiliser les sacs officiels.

Mon entreprise ne produit pas de déchets importants. Suis-je assujetti à la taxe comme un habitant ?
Non, à Epalinges, le montant de la taxe forfaitaire annuelle aux entreprises s'élève à CHF 300.–.

Déchets encombrants

A Epalinges, les déchets encombrants ne sont plus ramassés par la commune. Qu'en faire ?
Les amener à la déchèterie. Si ce n'est pas possible car vous ne disposez pas d'un véhicule ou qu'il est trop petit, vous pouvez vous adresser à l'entreprise Desa qui vous proposera et organisera un ramassage payant un jeudi matin. Si vos revenus sont insuffisants pour couvrir ces frais, adressez-vous à l'Administration communale. Sur demande motivée par le biais d'un formulaire type, le Service de voirie prendra en charge l'évacuation de vos déchets encombrants.

Taxe

Vais-je devoir payer le même montant chaque année ?
Non ! Le montant de la taxe sera réévalué chaque année. A terme, celui-ci doit tendre à la baisse. Les comptes relatifs à la gestion des déchets seront accessibles à chacun, comme la loi le prévoit. La Municipalité s'est engagée à restituer aux contribuables chaque centime perçu en trop.

Contrevenants

Que va-t-il se passer si je continue à utiliser des sacs noirs ?
Des employés communaux ont été assermentés pour avoir le droit de rechercher l'identité de tout contrevenant à la nouvelle réglementation. Il ressort des expériences des communes qui l'appliquent déjà que, dans plus de 95% des cas, la provenance des sacs pirates est identifiée. Les fautifs sont alors verbalisés et amendés. Epalinges appliquera les mêmes tarifs que les communes de l'Ouest lausannois, à savoir, entre autres :

- Usage d'un sac non officiel CHF 200.–
- Dépôt de déchets en pleine nature CHF 200.–

Auxquels il faut ajouter :

- Etablissement du dossier, frais administratifs et élimination des déchets CHF 80.–
- Frais de recherche de propriété, ouverture de sac, identification, etc. CHF 70.–/h

Exemple : le contrevenant identifié qui aurait déposé en forêt un ancien sac-poubelle noir se verrait verbalisé par une amende de CHF 550.–. En cas de récidive, le montant de l'amende sera doublé.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Lundi	**8 h 30 – 12 h**	**-**
Mercredi	**-**	**15 h – 20 h**
Vendredi	**-**	**15 h – 20 h**
Samedi	**9 h – 12 h 30**	**13 h 30 – 17 h**

MÉRITES 2012

La Municipalité a retenu trois candidatures pour les Mérites 2012. Destinée à récompenser des Palinzards ayant particulièrement brillé dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, cette manifestation est fixée au mardi 7 mai 2013, à 19 h, à la Salle des spectacles; elle sera agrémentée par quelques intermèdes musicaux. L'accueil des nouveaux habitants ayant élu domicile dans notre commune au cours de l'année 2012 (depuis la manifestation précédente) sera célébré en même temps. Les habitants d'Epalinges ainsi que les parents et amis des lauréats aux Mérites sont les bienvenus. Entrée libre.

Présentation des lauréats :

M. William Gosselin, Mérite sportif, Vélo

M. William Gosselin est né le 26 juin 1988. Originaire de Normandie, il arrive à Epalinges en 2002. Etudiant en géographie, il obtient son bachelor à l'Université de Lausanne. Passionné de voyages, il décide de concrétiser son rêve d'adolescent en été 2011 : parcourir le monde à vélo. Il mène à bien ce projet en sillonnant l'Europe, l'Afrique, puis l'Amérique du Sud. Après un repos de deux semaines sur sol helvétique, il reprend la suite de son périple par l'Asie du Sud-Est, le Népal, l'Inde, l'Iran, la Turquie, puis l'Europe de l'Est. Et l'aventure se termine le dimanche 5 août 2012, après 368 jours de voyage, **14 000 km à vélo**, quelques autres à pied, en bus, en stop, en bateau et en scooter, **à travers 26 pays sur quatre continents**. Parfois obligé de laisser son fidèle compagnon à deux roues, il s'est également lancé dans l'ascension de sommets (Aconcagua, culminant à 6960 m), avec le lot de difficultés que représentent l'altitude, l'immensité et le froid. Pour tout complément, voir son site Internet : **www.20kmh.net**

L'équipe scolaire de volleyball, Mérite sportif, Volleyball

Depuis plusieurs années, un des sports scolaires facultatifs les plus prisés est le volleyball. L'excellent travail effectué par les enseignants et entraîneurs a porté ses fruits puisque, l'an dernier, les filles d'Epalinges ont obtenu le titre de **Championnes vaudoises scolaires de volleyball 2012**. Cette distinction leur a permis de représenter le Canton de Vaud à la Journée Suisse de Sport Scolaire, le 6 juin 2012, à Zurich. Elles termineront 5es sur 24, ce qui représente le meilleur résultat jamais réalisé à Epalinges au niveau scolaire suisse. Les lauréates sont Kelly Bovay, Delphine Amstutz, Lucie Amstutz, Pauline Maire, Pauline Michaud, Valérie Strasser, Océane Verrey et Aurélie Moix.

Mme Janine Corbaz, Mérite bénévolat/implication sociale, Marche en forêt

Habitante d'Epalinges depuis 1951, Mme Corbaz guide un groupe de dames d'Epalinges dans leur marche hebdomadaire du jeudi, à travers les forêts du Jorat. Longtemps assumées en alternance avec Mme Elisabeth Béguin, maintenant décédée, ces balades sont depuis 2002 menées sous sa seule conduite. Fidèle au « poste » semaine après semaine, elle choisit des itinéraires adaptés en fonction de la météo. Le nombre de participantes varie constamment entre 2 et 20 personnes. Nul besoin de s'annoncer ou de s'excuser, puisqu'il ne s'agit pas là d'une contrainte, mais bien d'une escapade qui fait du bien à toutes, non seulement physiquement, mais aussi moralement. Ce rendez-vous hebdomadaire a petit à petit permis de créer un véritable réseau social, puisque chacune est à l'écoute de l'autre et s'investit en cas de maladie ou d'accident (une visite, un coup de téléphone, une aide quelconque, etc.). Mme Janine Corbaz mérite cette récompense pour **son implication sociale et son bénévolat en guidant ce groupe de dames d'Epalinges**, semaine après semaine, année après année.

La Municipalité adresse ses plus vives félicitations aux trois lauréats sélectionnés cette année qui font honneur à la commune d'Epalinges et souhaite qu'un public nombreux et chaleureux vienne leur rendre hommage lors de la soirée des Mérites.

SOIRÉE JEAN TROILLET, FILM DE PLANS FIXES

Le jeudi 7 mars, à 20 h 15, à la Salle des spectacles, nous vous invitons à visionner la réalisation de l'Association Plans Fixes sur Jean Troillet. En seconde partie de soirée, le célèbre guide de montagne répondra à vos questions.

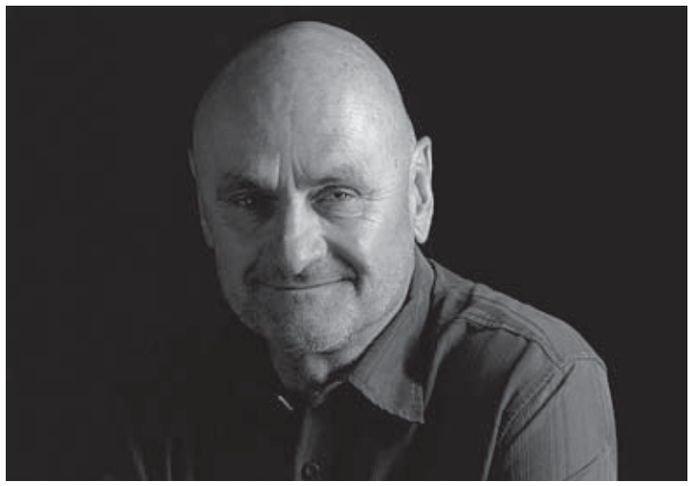

© Photo Association Films Plans Fixes, Lausanne

Jean Troillet

Depuis trente-cinq ans, l'Association Plans Fixes filme des personnalités romandes pendant cinquante minutes, en noir-blanc. « Le tournage se fait systématiquement en un seul jour et en un seul lieu, généralement chez la personne qui se dévoile. C'est important qu'elle se sente dans un environnement familial pour qu'elle se laisse aller à la confidence. Le chaleureux accueil que nous a réservé Jean Troillet était tout simplement incroyable. Son parcours est par ailleurs tout à fait passionnant », rapporte Alexandre Mejenski, secrétaire général de Plans Fixes. De Luc Chessex à Claude Nicollier, en passant par Pascal Couchepin, 280 personnalités ont joué le jeu. L'intéressé, Jean Troillet, commente cette expérience : « J'avais déjà répondu à des interviews télévisées évidemment. Mais faire tout un film, et aborder des souvenirs aussi précis que ceux que nous avons abordés, c'était une première. Mais l'aventure s'est avérée enrichissante... C'était une sorte de redécouverte de moi-même. Je suis retourné dans le passé et je n'avais pas eu l'occasion de le faire auparavant. Ça m'a donc permis de ressortir des moments incroyables du passé… »

La projection du film sur Jean Troillet (50 min.) sera suivie du film de Sébastien Devrient « Vertiges à l'Annapurna » (17 min.). Ensuite, Jean Troillet répondra volontiers aux questions du public présent. **Nous vous invitons à venir nombreux assister à cette soirée exceptionnelle, le jeudi 7 mars, à 20 h 15, à la Salle des spectacles.**

JEAN TROILLET : PERFORMANCES ET AMITIÉS

Depuis qu'il a obtenu son brevet de guide de haute montagne en 1969, Jean Troillet enchaîne les expéditions au Canada, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Afrique jusqu'à ce qu'il découvre en 1982 l'Himalaya et ses sommets encore peu explorés. En 1986, il fait avec Erhard Loretan l'ascension de la face nord de l'Everest. Ils atteignent le sommet en 43 heures aller-retour : un record de vitesse. A la source d'une nouvelle conception de l'himalayisme, Jean Troillet part à la conquête des plus hauts sommets du monde en style alpin, sans apport d'oxygène, tout en passant le moins de temps possible en altitude. Il reste fidèle à sa région et y revient pour se ressourcer. C'est avec émotion qu'il se souvient de son enfance à Orsières, de ses parents, de son frère Daniel, de leurs premières escapades et des années d'apprentissage. Son récit est riche en évocations de moments d'amitié, d'amour, de découvertes de lieux et du désir irrésistible d'aller au-delà de ses limites.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE DESSINS ORGANISÉ LORS DE L'EXPOSITION SUR LE 350e ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE DES CROISETTES

Le comité d'organisation de l'exposition sur le 350e anniversaire de l'église des Croisettes a fait appel aux écoliers d'Epalinges, en automne dernier, pour un concours de dessins dont le thème était «La colline des Croisettes dans 100 ans». Trente enfants ont répondu favorablement à cette proposition en remettant leur œuvre (dessins au crayon ou à la peinture, collages, montages photos, bande dessinée, etc.) sur laquelle devait apparaître l'église.

Quatre catégories d'âge ont été constituées, de manière à ne pas défavoriser les uns et les autres: 4 à 6 ans / 7 à 9 ans / 10 à 13 ans et 14 à 16 ans. Le jury s'est réuni et a sélectionné les meilleurs de chaque catégorie. Trois premiers prix ont été décernés.

Il s'agit de: Catégorie 7 à 9 ans: **Kurt Hackenberg**
Catégorie 10 à 13 ans: **Mateo Rezzonico**
Catégorie 14 à 16 ans: **Léonie Limbach**

Nous sommes heureux de vous présenter ces réalisations et félicitons, une nouvelle fois, leurs auteurs.

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

Kurt Hackenberg

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

Mateo Rezzonico

ACCUEIL DES JEUNES CITOYENS

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

Les jeunes citoyens qui ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

Comme le veut la tradition, la Municipalité a reçu ses jeunes citoyens (filles et garçons) âgés de 18 ans. Cette année, 39 jeunes se sont rendus à la soirée mise sur pied en leur honneur, le jeudi 29 novembre.

Après une présentation des activités de la Municipalité, les jeunes ont été renseignés sur les tâches et attributions de l'Autorité législative par Monsieur le Président du Conseil communal.

Après un bref apéritif, les convives ont été invités à partager un repas pris en commun, dans la bonne humeur, à l'Auberge communale. Un cadeau-souvenir a été remis à chaque participant.

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

Léonie Limbach

ANIMATIONS

« ALPES, CHRONIQUES SAUVAGES »

Ce film est une approche émotionnelle de la nature des Alpes, sur la trace des animaux des plus communs aux plus rares, des plus visibles aux plus discrets.

Le spectateur est emmené dans une balade au-delà des crêtes, au fil des saisons. Le fil rouge est la notion de survie qui guide toute vie en altitude. Des images fortes et originales, rares parfois et souvent accompagnées de musiques ouvertes et poétiques pour des séquences qui se passent de commentaires, tournées dans la nature et dans le respect des animaux sauvages.

Nous invitons les amis de la nature à venir assister à cette soirée fixée au jeudi 16 mai 2013, à 20 h 15, à la Salle des spectacles.

« RETOUR AUX SOURCES »

Le dernier-né du cinéaste naturaliste Samuel Monachon est une invitation à redécouvrir tout ce qui est encore intact autour de nous. Il représente également une remise en question, face à cette nature malmenée, ignorée, dégradée bien qu'elle représente la vie par excellence. Contemplatif et lyrique, ce film a pour sujet la faune et la flore de nos régions. Entièrement tourné en Suisse romande, il nous invite à redécouvrir la nature et l'environnement dans lesquels nous vivons et voyons nos enfants grandir.

Ne manquez pas cette magnifique soirée du jeudi 30 mai 2013, à 20 h, à la Salle des spectacles, en compagnie de Samuel Monachon, fidèle ami de notre nature qui – mieux que personne – voit et immortalise tous ces petits détails qui nous échappent et qui, grâce à son œil aguerri, nous permettront de nous délecter de spectacles grandioses.

VIE DES SOCIÉTÉS

SPECTACLES ANNUELS DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Cette année, l'Harmonie municipale d'Epalinges s'est lancé un grand défi. Elle s'associe à la troupe de magie Manorick et à la troupe de danse Intemporel pour vous présenter deux magnifiques spectacles :

- **le samedi 4 mai 2013 à 18 h 30 pour le repas et à 20 h pour le spectacle**
- **le dimanche 5 mai 2013 à 16 h**

Alors venez nombreux pour applaudir les numéros magiques qui vous seront présentés.

Entrée : CHF 10.–, gratuit en dessous de 10 ans.

Réservez dès maintenant pour le repas aux tarifs suivants (spectacle compris) :
- Une table à 6 places : CHF 400.–
- Une table à 4 places : CHF 275.–
- Un repas normal : CHF 60.–
- Un repas 10-15 ans : CHF 30.–

auprès de Philippe Koch : **philippeko@bluewin.ch**

Pour plus d'informations : **www.harmonie-epalinges.ch**
ou contacter Olivier Veraguth : **overaguth@citycable.ch**

VENTE D'HABITS ET D'ACCESSOIRES POUR ENFANTS

En vue de la prochaine vente d'habits de 2e main, faites le tri dans vos armoires et amenez-nous les vêtements trop petits de vos enfants, le mardi 21 mai, de 10 h jusqu'à 12 h et de 14 h à 18 h. La vente débutera à 19 h 30 et se poursuivra le mercredi 22 mai, de 9 h à 12 h.

Par cette action, notre groupe de bénévoles offre la possibilité aux familles dont les enfants grandissent de pouvoir vendre les habits et accessoires dont ils n'ont plus l'usage et aux familles disposant de peu de moyens d'acquérir des articles en bon état à des prix abordables.

Comme d'habitude venez nombreux et nombreuses, les futurs dons, que nos bénévoles destinent à diverses associations pour l'enfance œuvrant en Suisse, dépendent de votre présence et de votre participation !

Si vous avez des questions, contactez le 021 784 55 07 ou le 021 784 40 39 ou consultez notre site Internet : http ://vente-epalinges.jimdo.com.

SYMPHONIE

Le groupe Symphonie offre un temps d'amitié et de rencontre aux personnes résidant à Epalinges en organisant des repas auxquels chacun est invité gratuitement.

Les prochaines rencontres auront lieu les samedis 23 mars, 27 avril, 25 mai et 29 juin, à 12 h, à Bois-Murat (complexe scolaire).

En cas de mobilité réduite, un transport est organisé sur demande téléphonique le samedi matin au 021 784 10 09 (Mme Marlène Schmied).

TELETHON

La journée Téléthon organisée le samedi 8 décembre, sur la place de la Croix-Blanche, a permis de récolter la somme de CHF 3867.05 (versée au Téléthon Suisse). Les personnes qui ont contribué à constituer ce petit pactole en sont vivement remerciées !

SDIS D'ÉPALINGES

Le SDIS d'Epalinges a l'avantage d'annoncer les sapeurs-pompiers promus en 2012 au grade de sous-officier.

Promus au grade d'appointé : MM. Eric Caganek et Lino Da Costa Sa
Promus au grade de caporal : MM. Samuel Bossel et Serge Corthay
Promu au grade de sergent : M. Raphaël Demierre
Promu au grade de lieutenant : M. Alexandre Belet (double incorporé Epalinges et Vers-chez-les-Blanc)

Nous leur présentons nos vifs remerciements pour leur engagement volontaire en faveur de la population palinzarde et leur adressons nos plus sincères félicitations pour ces promotions bien méritées.

Délai pour la remise des textes destinés au numéro de juin 2013 :

- **20 avril 2013**
  au Greffe municipal d'Epalinges

SOLUTION DE LA GRILLE DE SCRABBLE PARUE DANS LE Nº 175 DE DÉCEMBRE 2012

Huit personnes ont trouvé la solution exacte. Il s'agit de : Christiane Gisclon, Steve Lienhard, Ruth Saxer, Rina Cosandier, Eric Ducret, Jeanne-M. Guignard, Gottlieb Schenk et Philippe Vauthier. Nous tenons à les féliciter chaleureusement et nous invitons les trois premières personnes citées à passer au Greffe municipal où la traditionnelle récompense les attend.

Nº	SOLUTION	RÉF.	PTS
1			
2	ENVOL	H4	18
3	NORMENT	4D	16
4	OISELAIS	8D	59
5	JASSER	F6	31
6	INTOX	E1	28
7	TWISTER	K5	64
8	CARTAYE	12G	105
9	PAISSEAU	1C	83
10	BAQUA	H11	42
11	PADOU	L1	24
12	GO(N)FLEZ	N6	103
13	NIAI	O7	24
14	HOT	J10	29
15	AMOK	7F	52
16	ULULERAI	15B	59
17	EH	A14	51
18	PIVE	1L	27
19	DÉGONFLEZ	N4	22
20	QUE	13H	21
21	BERGE	M11	20
22	CÈDE	15L	30
	(O)LMÈQUES	13D	39
			947

En alternance, nous vous proposons cette fois une grille de Sudoku. Les réponses doivent parvenir à l'Administration communale **avant le 20 avril 2013.**

3	8	5	7		2			1
2		1		3			6	
7					1		3	
							4	3
			6		5			
8	9							
	2		1					6
	3			9		7		2
1			8		3	9	5	4

DÉCOUVREZ VOTRE COMMUNE

SOLUTION DU Nº 175 DE DÉCEMBRE 2012

Quinze personnes ont reconnu la photographie montrant une partie du balcon du bâtiment situé au chemin du Giziaux 1.

Les réponses exactes nous ont été données par : Isabelle Carrard, Marinette Ducret, Marinette Küffer, Marianne Beutler, André Brülhart, Michel Delessert, Charles Galley, Frédy Girardin, Paulette Girardin, Michel Küffer, Philippe Lienhard, Corinne Morel, Cécile Rapin, Gottlieb Schenk, Eva-Marie Sordet.

Nous les félicitons très sincèrement de leur perspicacité. Nous invitons les trois premières personnes citées à passer au Greffe municipal pour prendre possession de leur récompense.

Nouvelle énigme

Nous vous proposons une nouvelle photo insolite réalisée par Mme Heidi Viredaz-Bader. Les réponses doivent parvenir à l'Administration communale **avant le 20 avril 2013.**

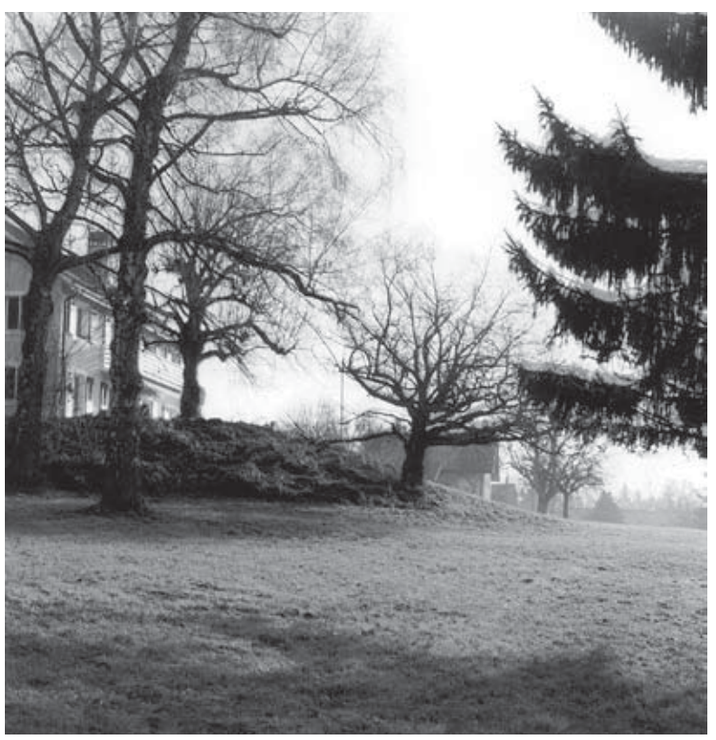

© Photo Heidi Viredaz-Bader, Epalinges

MÉMENTO DES MANIFESTATIONS

SALLE DES SPECTACLES

◆ **Samedi 2 mars, à 20 h**
Concert exceptionnel de Nicolas Fraissinet et ses musiciens, en faveur de l'association Les Amis de la Crèche de Bethléem.
Infos : www.creche-bethleem.ch et www.nicolasfraissinet.com

◆ **Jeudi 7 mars, à 20 h 15**
Film de Plans Fixes sur Jean Troillet, suivi du film de Sébastien Devrient « Vertiges à l'Annapurna ». En seconde partie de soirée, le célèbre guide de montagne répondra aux questions du public

◆ **Jeudi 14, vendredi 15, mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 mars, à 20 h**
Spectacles scolaires

◆ **Mardi 9 avril, de 14 h à 17 h**
Après-midi musical et dansant à l'intention des Aînés animé par Jojo Music

◆ **Vendredi 12 avril, à 20 h**
Match aux cartes du Jass-Club d'Epalinges

◆ **Dimanche 14 avril, à 17 h**
Concert du Centre de percussions de La Côte, en faveur de l'Atelier des enfants de Lima (Pérou)
Entrée libre, collecte à la sortie

◆ **Mercredi 17 avril, de 14 h à 21 h**
Séance d'information publique sur la thermographie aérienne des bâtiments situés sur la commune d'Epalinges
(Cette date pourrait être reportée au cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas les prises de vues aériennes. Une information détaillée suivra.)

◆ **Samedis 20 et 27 avril, à 15 h**
Spectacles théâtraux joués par les pensionnaires d'Eben-Hézer

◆ **Mardi 23 avril, à 20 h 15**
Séance du Conseil communal

◆ **Samedi 4 mai, à 20 h, et dimanche 5 mai, à 16 h**
Spectacles annuels de l'Harmonie municipale

◆ **Mardi 7 mai, à 19 h**
Cérémonie de remise des Mérites 2012 et accueil des nouveaux habitants

◆ **Mardi 14 mai, dès 18 h 30,** apéro dînatoire **et, dès 20 h 30,** nouveau spectacle de Marc Donnet-Monay
Soirée de soutien de l'Association Happy Kids (récolte de fonds pour améliorer les conditions de vie des enfants)
Billets à happykids.ch@gmail.com

◆ **Jeudi 16 mai, à 20 h 15**
« Alpes, chroniques sauvages », film de Vincent Chabloz

◆ **Mardi 21 mai, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h**
Réception des habits
◆ **Mardi 21 mai, de 19 h 30 à 21 h**
◆ **Mercredi 22 mai, de 10 h à 12 h**
Vente d'habits et d'accessoires pour enfants (seconde main)

◆ **Jeudi 30 mai, à 20 h**
« Retour aux sources », film documentaire de Samuel Monachon

◆ **Samedi 1er juin, à 14 h**
Comédie musicale pour les familles « Plume l'ours polaire »
Billets : www.ticketcorner.ch
Infos : www.gigs4kids.ch

MAISON DE COMMUNE (SALLE DES COMBLES)

◆ **Lundi 25 mars, à 20 h**
Séance d'information publique sur le « PAC Vennes » (Plan d'affectation cantonal)

CENTRE DE LA CROIX-BLANCHE

◆ **Samedi 23 mars, de 9 h à 13 h**
Vente de pains et d'autres spécialités confectionnés et cuits au four à pain d'Epalinges

SALLE DE GYMNASTIQUE DE LA CROIX-BLANCHE

◆ **Samedi 9 mars et dimanche 10 mars**
Championnat vaudois individuel et tournoi cantonal de judo

◆ **Dimanche 24 mars, de 16 h à 18 h**
Dimanche sportif ouvert à tous
Jeu : volleyball
Chaussures d'intérieur indispensables

◆ **Dimanche 28 avril, de 16 h à 18 h**
Dimanche sportif ouvert à tous
Jeu : football
Chaussures d'intérieur indispensables

◆ **Samedi 1er juin**
Mi-Nuit du Volleyball-Club

PLACE DE LA CROIX-BLANCHE

◆ **Tous les mardis, dès 9 h**
Marché avec divers stands à disposition

LOCAL DE VOTE DE BOIS-MURAT

◆ **Dimanche 3 mars**
Votations fédérales

◆ **Dimanche 9 juin**
Votations cantonales et fédérales

SALLE DE QUARTIER DE BOIS-MURAT

◆ **Samedi 20 avril, de 10 h à 12 h**
Cours « Protection anti-morsure (chiens) » pour les enfants, organisé par l'Association des parents d'élèves

◆ **Samedi 27 avril, de 10 h à 15 h**
Cours « Pro-Vélo », organisé par l'Association des parents d'élèves

RÉFECTOIRE DE BOIS-MURAT

◆ **Samedi 23 mars, dès 12 h**
◆ **Samedi 27 avril, dès 12 h**
◆ **Samedi 25 mai, dès 12 h**
Moment de rencontre/amitié et repas offert par le groupe Symphonie

BIBLIOTHÈQUE DE BOIS-MURAT

◆ **Mercredi 6 mars, à 16 h**
« Chouette, bébé lit ! », animations et lectures destinées aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, par Pascale Luy

◆ **Mercredi 13 mars, à 15 h**
Contes « Sa Majesté Eugène », par La compagnie de la pie qui chante

◆ **Mercredi 27 mars, à 16 h**
« Chouette, bébé lit ! », animations et lectures destinées aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, par Pascale Luy

BOIS DE LA CHAPELLE/PLACE DE LA PÉTANQUE (SI MAUVAIS TEMPS, AU BÂTIMENT DU SERVICE DES TRAVAUX)

◆ **Samedi 23 mars, dès 10 h**
Mise de bois
Soupe aux pois offerte aux participants

TEMPLE DES CROISETTES

◆ **Dimanche 3 mars, à 18 h**
Culte de louange

◆ **Dimanche 17 mars, à 10 h 30**
Culte des familles, bienvenue à tout le monde

◆ **Samedi 23 mars, à 17 h**
Eveil à la foi (enfants de 0 à 6 ans avec parents et amis)

◆ **Du lundi 25 mars au jeudi 28 mars, à 19 h**
Recueillements musicaux de la Semaine sainte

◆ **Vendredi 29 mars, à 10 h 30**
Culte de Vendredi-Saint

◆ **Dimanche 31 mars, à 10 h 30**
Culte de Pâques

◆ **Dimanche 21 avril, à 10 h 30**
Culte de la journée de l'Offrande

◆ **Samedi 25 mai, à 17 h**
Eveil à la foi (enfants de 0 à 6 ans avec parents et amis)

DANS DIFFÉRENTS ENDROITS DE LA COMMUNE

◆ **Dès le jeudi 2 mai, puis tous les jeudis (sauf jours fériés) jusqu'en septembre, de 18 h 30 à 19 h 30**
Lieu de départ du parcours du 2 mai : devant la Maison de Commune
Parcours ludique exploitant les équipements urbains à des fins sportives, d'une durée de 60 minutes d'activités en plein air, suivies d'une séance de stretching ; sous la conduite d'un coach d'Urban Training.
Pour plus d'infos et pour l'inscription indispensable : www.urban-training.ch.
Papillon d'information suivra.

PUBLICATION OFFICIELLE DE LA COMMUNE D'ÉPALINGES - PARUTION : trimestrielle MAQUETTE : DELAGRÉTAZ & associés, Lausanne IMPRESSION : IRL plus SA, Renens

FSC MIXTE Papier FSC® C013373